



## A R R Ê T É

N°2024/ T 27

Objet :  
ARRÊTÉ DE VOIRIE

Le Maire de VIF,  
Guy GENET

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

**VU** la délibération de l'élection de M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021

**Considérant** la demande en date du 07 février 2024 par laquelle le pôle CAT de la Mairie de Vif, demande l'autorisation d'utiliser les parkings autour de la salle polyvalente le samedi 09 mars 2024 à Vif , pour permettre l'exécution du jeu de piste 100 % féminin « L'exception'elles » et assurer la sécurité des personnes le réalisant, des participantes et des usagers des voies de circulation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes :

### ARRÊTÉ :

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur la place Jean Couturier, à l'Est et au Sud de la salle polyvalente, le samedi 09 mars 2024 de 07h00 à 16h00 afin d'accueillir les participantes au jeu de piste, faire le départ et l'arrivée de ce même jeu.

**Article 2 :** La signalisation de l'interdiction sera mise en place, entretenue et déposée par les personnes chargées du jeu de piste 100 % féminin et des agents de la police municipale ainsi que des agents des services technique de la Mairie de Vif.

**Article 3 :** Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services et la Responsable du service de gestion comptable, de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et il sera également le cas échéant notifié à l'intéressé.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Fait à VIF, le 09 février 2024

Le Maire,

Guy GENET